

Y'en aura pas de facile!

Anthony Côté

Les gestionnaires de sentiers tentent de faire respecter des consignes pour que chaque randonneur profite pleinement de sa sortie tout en favorisant la cohabitation des diverses activités.

Je veux partager avec vous le sujet d'une correspondance entre des gestionnaires de réseau sur une problématique qui revient à chaque hiver dans les sentiers de plein air: les marcheurs dans les sentiers... sans raquettes.

Mise en situation

Après une chute de neige, la consigne établie est de chausser des raquettes pour ne pas faire de trous de bottes dans la piste. Ces trous peuvent perdurer et être désagréables pour les cyclistes et pour les marcheurs. La consigne « raquettes » est maintenant aussi longtemps qu'il faudra pour compacter la neige dans la piste. Le test final: si vous ne faites pas de trous de bottes dans la piste (compactée), vous pouvez ranger vos raquettes jusqu'à la prochaine chute de neige ou le prochain redoux. Vous trouvez mon explication longue? Je vous mets au défi de mettre ça sur une affiche que les randonneurs vont remarquer, voire lire... voire respecter! Vous dites ajouter des pictogrammes? Des pictogrammes clairs qui traduisent le message en un coup d'œil!?

Première affiche

Après trois ans avec une première affiche et suite à un mini-sondage dans les sentiers: le message ne passe pas. Elle serait trop « permissive » selon plusieurs avec son marcheur dans un cercle vert: «... les gens ne voient que le marcheur dans un cercle vert et ils concluent spontanément que la marche est permise sans condition!». Il faut accentuer que la marche n'est pas de facto permise. Les randonneurs ont juste hâte d'être dans le sentier et ne remarquent que le pictogramme. Ils en concluent qu'il est permis de marcher, point. Pour la lecture des règles à suivre, on repassera...

Prise 2: une nouvelle affiche!

Cette nouvelle affiche a été soumise aux gestionnaires du comité Sentiers. Voici la présentation de la nouvelle affiche quelques jours après la chute de neige de huit centimètres du Jour de l'An:... avec la Covid, l'achalandage est élevé dans nos sentiers, le ratio de randonneurs à pieds est de deux raquetteurs pour un marcheur et les petites chutes de neige sont rapidement compactées. S'il y a eu des trous de bottines, ils ont été rapidement « effacés ».

Nous avons quand même tenté de soulager vos craintes avant la prochaine chute de neige abondante avec une nouvelle affiche. Je vous ferais remarquer que le texte a été très analysé parce que le fait de porter des raquettes ne permet pas à la surface du sentier de durcir... mais de se compacter. En effet, le passage répété

des raquettes brise la surface du sentier avec leurs crampons. Les marcheurs comme les vélos vont ensuite « marquer » la surface. Plus il y a de raquetteurs moins la surface pourra durcir, plus il sera facile de la « marquer ». Même le passage du snow-dog (NDRL: dameuse mécanique de sentiers) ne peut corriger le problème puisque le retour des raquetteurs après son passage brise à nouveau la surface. Un fort achalandage de raquetteurs serait même contre-productif si l'objectif était de « durcir » la surface!

La nouvelle affiche qui vous est proposée a été installée samedi dernier aux accès de nos sentiers. Suite à un sondage éclair lors d'une corvée dimanche dernier, les marcheurs rencontrés ont

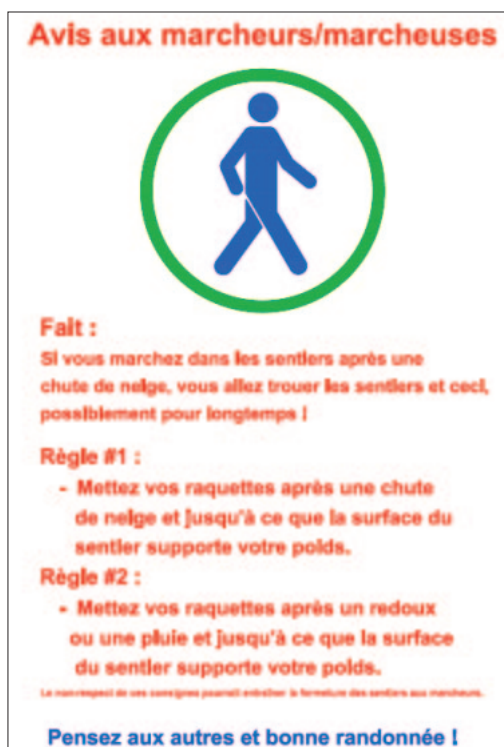


Nouvelle affiche, nouvelle approche... mettez vos raquettes jusqu'à ce que le sentier soit dur pour ne pas faire de trous!

été interpellés avec la question: « Avez-vous remarqué la nouvelle affiche à l'accès aux sentiers? » La première réponse fut souvent « Non? ... Pourquoi? » (Ils sont sur la défensive!) « Ce n'est pas une question piège, ajoutait le sondeur. Elle dit: Mettez vos raquettes... ». Souvent, une ou deux personnes dans un groupe disent: « Ah oui, je l'ai vu, il faut mettre ses raquettes

jusqu'à ce que le sentier soit dur pour ne pas faire de trous! ... mais on est correct aujourd'hui? » Ce à quoi le sondeur répondait: « Votre bonne réponse vous a fait gagner une passe gratuite pour faire une belle randonnée aujourd'hui! » À ceux et celles qui n'ont rien vu: « ... vous la regarderez en sortant... bonne randonnée! » Détail non négligeable, ces affiches ont été placées juste à côté de l'accès, ils ne peuvent pas les manquer que s'ils sont en mode: « Yé où le sentier déjà? »

En tant que gestionnaires: devez-vous oui ou non changer l'affichage? Votre temps... et votre argent, seraient beaucoup mieux dépensés à faire de la sensibilisation en personne tout de suite après une chute de neige significative. Je pense que c'est la seule intervention qui serait couronnée de succès: faire une intervention diplomatique de sensibilisation, car l'affichage a ses limites. De plus, les randonneurs sensibilisés au problème sont nos meilleurs « patrouilleurs ». S'ils observent un/des délinquants, ils leur feront remarquer qu'ils font des trous pour ensuite les informer qu'il y a une consigne et sa raison d'être.



Après trois ans avec cette affiche et suite à un mini-sondage dans les sentiers: le message ne passe pas. Elle serait trop « permissive » selon plusieurs avec son marcheur dans un cercle vert

Nos spécialistes en **Droits de la famille** vous assistent dans tout ce qui concerne la médiation, la garde d'enfants et même les retombées fiscales que ces situations entraînent.

GUILLAUME PAQUETTE

 ARPEUTEUR - GÉOMÈTRE INC.

Guillaume Paquette, a.-g.

 1023, rue Principale, Prévost J0R 1T0

 Téléc.: 450.224.2991 • Tél.: 450.224.2979

 guillaume@ppaquetteag.ca

Peace & Law

Phaneuf & associés

 AVOCATS SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

 2894, boul. du Curé-Labelle, suite 201

 Prévost (Québec) J0R 1T0

 cemond@monavocate.com

 Téléc.: 450.335.0561 - Tél.: 450.335.0512

Phaneuf & associés

 AVOCATS SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Cabinet spécialisé en droit de la famille

Phaneuf & Associés, Avocats est un cabinet spécialisé en droit de la famille comptant à son actif sept avocates, dont cinq sont également médiatrices, une stagiaire du Barreau ainsi que plusieurs techniciennes et adjointes juridiques.

Constamment en expansion, cette firme a fait l'acquisition, en octobre 2020, de nouveaux bureaux situés au 2894, boul. du Curé-Labelle, à Prévost, dans lesquels l'équipe est emménagée afin de répondre à la demande de sa clientèle grandissante dans un environnement à la hauteur de son professionnalisme.

Ayant pour mission d'offrir un service humain et professionnel, le cabinet place au centre de ses préoccupations le devoir de faire valoir et défendre les droits de ses clients par ses avocates qualifiées et dévouées. En ce sens, Phaneuf & Associés, Avocats est à l'écoute de ses clients et de leurs besoins.

Que ce soit dans un contexte de médiation, de négociation ou lors de représentations à la Cour, l'entreprise fournit à sa clientèle une information juridique fiable, complète et vulgarisée afin de l'éclairer dans les décisions qu'elle a à prendre.

Bien que Phaneuf & Associés, Avocats mise sur une approche humaine qui vise à régler les conflits dans la paix et le respect, notre cabinet s'est aussi démarqué dans des dossiers à haut niveau de conflits. En effet, certaines avocates du bureau ont fait jurisprudence à plusieurs égards et ont plaqué à la Cour d'appel. En faisant affaire avec cette firme, vous bénéficierez donc d'avocates d'expérience ayant développé une expertise dans leur domaine et ayant aussi une approche vers la résolution des conflits.

En plus d'être une entreprise réputée, l'équipe de chez Phaneuf & Associés, Avocats est très impliquée dans la société et s'est d'ailleurs fait remarquer à plusieurs égards. Notamment, M^{re} Sabine Phaneuf a coanimé l'émission *Ex au défi* à Canal Vie où elle mettait de l'avant ses connaissances, ses compétences juridiques et son expérience en tant que médiatrice au service de différents couples. Par ailleurs, plusieurs avocates du cabinet s'impliquent à titre de bénévoles dans des événements et dans des organismes à but non lucratif visant le mieux-être des familles. À titre d'exemple, M^{re} Valéry Ringuet est membre du conseil d'administration du Carrefour Aliénation parentale Québec qui offre de l'information et du soutien aux familles aux prises avec cette problématique.

Durant les prochains mois, nous aurons l'honneur de rédiger une chronique mensuelle au sein de ce *Journal* sur divers sujets liés au droit de la famille. Nous aborderons notamment l'enrichissement injustifié, les conflits de loyauté, l'aliénation parentale, la réforme du droit de la famille, la D.P.J., les régimes matrimoniaux, le divorce et plus encore.

En espérant pouvoir vous en apprendre davantage sur un domaine de droit palpitant qui touche chaque citoyen de près ou de loin.

2894, boul. du Curé-Labelle, bur. 201, Prévost - Tél.: 450-335-0512 info@monavocate.com